

d'Auguste ; d'après le texte, Ligurius n'était nullement prêtre de ce temple ou mieux de cet autel, situé hors du territoire de Lugudunum et dont le sacerdoce n'avait rien de commun avec ceux de la colonie lyonnaise ; Ligurius était pontife perpétuel de la colonie (*ob honorem perpetui pontificatus*). Si Ligurius n'était pas intendant des jeux, est-il vrai du moins que toutes les corporations de la ville lui firent graver une inscription en reconnaissance des jeux du cirque, mémorables par conséquent, exceptionnellement beaux, qu'il leur avait donnés ? Non ; le texte dit que Ligurius, en reconnaissance de l'honneur à lui conféré du pontificat perpétuel, fait don à la cité d'un monument — nous ignorons lequel —, le monument qui portait l'inscription, et qu'à l'occasion de la dédicace il fait une largesse pécuniaire à tous les ordres et offre — à tout le peuple, évidemment — des jeux du cirque : *ob honorem... dat, cuius domi dedicatione... dedit*. Telle étant la vérité, rien ne nous invite à localiser la demeure de Ligurius dans le voisinage de l'autel d'Auguste, aucune raison plausible ne nous recommande l'hypothèse d'une mosaïque des jeux du cirque dans la demeure de Ligurius. D'ailleurs, si nous donnions à Ligurius la qualité de prêtre de l'autel et si nous admettions qu'en cette qualité il résidait non loin de l'autel, l'hypothèse n'en vaudrait pas mieux, au contraire, puisque nous savons aujourd'hui que l'autel n'était pas dans la région d'Ainay. Néanmoins elle a trouvé grâce devant Allmer qui, dans sa traduction et son commentaire du texte épigraphique, n'a commis, cela va sans dire, aucune des bévues de Menestrier et d'Artaud. « On a à se demander, dit-il ¹, si Ligurius Marinus n'aurait pas habité la ville basse, et si la mosaïque qui représente une course de chars dans le cirque de Lyon et qui a été découverte près de l'église d'Ainay n'aurait pas décoré son habitation en souvenir des *ludi circenses* qu'il avait donnés ».

2. Artaud ² fixe « le temps où cette mosaïque a été faite à peu près vers le milieu du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Auguste décora d'un obélisque la *spina* des cirques, et, dans le même temps, Agrippa y fit rétablir les dauphins. Cette peinture ne peut être postérieure à Domitien, puisqu'elle

1. Ouvr. cité, p. 365.

2. 1806, in-fol., p. 9 ; 1835, p. 51 et suiv.